

Notre gouvernement a présenté des mesures législatives historiques en vue d'apporter à la Loi sur les Indiens des modifications qui mettront un terme à la discrimination fondée sur le sexe et qui donneront aux bandes le pouvoir de déterminer leurs effectifs. Comme je l'ai indiqué à la Chambre des communes le 1^{er} mars, c'est là le signe d'un changement important d'attitude par rapport à la mentalité colonialiste qui a entaché les relations entre les Indiens et les autres Canadiens. Ces mesures législatives marquent une étape - ce n'est qu'une étape, mais elle est importante - sur la voie d'une autonomie plus grande pour les bandes indiennes. Il s'agit d'une approche à la fois raisonnable, tolérante et fondée sur des principes elle vise à régler des dilemmes qui ont semé la division au pays et été source d'embarras à l'étranger.

La Loi constitutionnelle de 1982 a reconnu pour la première fois des droits propres aux peuples autochtones. Elle a confirmé les droits existants, ancestraux ou issue de traités et, en outre, a mis en place un processus constitutionnel inédit. Ce processus amènerait les premiers ministres et les dirigeants des peuples autochtones à participer à des discussions pour déterminer et définir les droits des peuples autochtones qui devront être enchâssés dans la Constitution. La troisième des Conférences à avoir lieu sur le sujet se tiendra le mois prochain.

En cette journée internationale des femmes, je tiens à réaffirmer que nous sommes également résolus à accroître les efforts faits en vue d'aider les femmes à acquérir une véritable égalité au Canada. Comme je l'ai indiqué, il faudra pour cela des mesures positives qui favorisent les femmes de façon collective et qui leur permettent d'apporter une contribution pleine et entière à l'ensemble de la société. Notre constitution renferme maintenant une disposition garantissant également aux hommes et aux femmes des droits et des libertés fondamentales. Le rapport qu'avait commandé le gouvernement sur l'égalité d'emploi vient d'être publié et un comité parlementaire se penchera bientôt sur la question de la garde des enfants. Sur ce plan comme sur d'autres, notre action est menée en parallèle avec des efforts internationaux. Il y a à peine quelques semaines, le Canada a présenté à Vienne son premier rapport sur son application de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. En outre, nous collaborons étroitement avec d'autres États sur des questions particulières comme le rôle essentiel des femmes dans le développement.